



Contrat de professionnalisation /contrat d'apprentissage

Par **Del.D**, le **16/12/2024** à **19:53**

Bonjour,

Mon employeur , actuel m'a convaincu de quitter mon précédent poste en [CDI](#) , pour me recruter, en précisant verbalement qu'il n'y avait aucuns soucis que je serais embauchée en CDI.

Cependant, après quelques échanges, il me propose de faire un [contrat](#) de professionnalisation en CDI pour un titre de secrétaire comptable en OPPCO mobilité étant donné ma reconnaissance MDPH. Même discours de sa part et de la personne en charge de mettre en place la formation e-learning....les 2 me certifie un contrat de professionnalisation en CDI qui débute fin janvier 2024. Je leur ai posé la question plusieurs fois et à chaque fois le même discours : " oui ne t'inquiètes pas c'est bien un CDI.." j'ai le CERFA de ce fameux contrat de professionnalisation signé par mon employeur et qui stipule CDI....

Par contre arrivée au mois de mai 2024, c'est un peu chaotique les papiers n'ont pas été soit dansant envoyés, il faut se dépêcher et on me refait signer un document qu il faut rendre dans la seconde sinon la formation n'est plus financée. Et annulée par l'opcco mobilité. Cerfa qui ressemble en tout point au premier (contrat de professionnalisation en CDI)

En septembre 2024 , je découvre la mauvaise nouvelle, lors d'une conversation téléphonique avec cette personne qui est à la fois comptable et qui se charge de la formation que le contrat est en fait un contrat d'apprentissage en [cdd](#)...rien à voir avec ce qui avait été convenu et aussi ce qu'elle m'avait certifié en janvier 2024. Qui plus est les heures de formation qui sont sensées être mise à disposition par l'employeur pendant les heures de travail ne sont pas du tout respectée, je ne peux pas suivre cette formation car je dois travailler, comme dit par mon employeur : " il faut être là sinon c'est le carnage".... Au terme de ce cdd j'ai exprimé le souhait de ne pas poursuivre car je trouve ça ahurissant. Qui plus est je ne suis pas en adéquation avec les malversations fiscales donc je ne rentre pas dans les bonnes graces de mon employeur. Y'a t'il un recours au fait d'avoir été dupé sur ces contrat en sachant que j'ai les deux cerfas signé par mon employeur? (Le second j'ai eu un mal fou à l'obtenir car les mails que j'ai pu faire à la personne au cfa, restaient sans réponse, actuellement occupée à faire de la formation à distance avec ma future remplaçante qui arrivera en février 2025)

D'avance merci.

Par **Marck.ESP**, le **17/12/2024** à **10:09**

Bonjour

[quote]

Y'a t'il un recours au fait d'avoir été dupé sur ces contrat en sachant que j'ai les deux cerfas signé par mon employeur?

[/quote]

Il semble nécessaire de vous faire aider par un syndicat, vous pouvez aussi contacter l'inspection du travail.

Par **Del.D**, le **17/12/2024** à **16:47**

Merci pour votre retour